L'ABEILLE.

JOURNAL [illegible] ÉTAT.

PAR [illegible] MAGNE & Cie.

[illegible]

CANDIDATS WHIGS
NOMMÉS PAR LA CONVENTION NATIONALE,

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS,

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLÉANS:
JEUDI MATIN, 30 JANVIER 1840.

On sait avec quel empressement les Whigs de toutes les parties de l'Union se sont rangés sous le drapeau des candidats choisis par la convention nationale de Harrisburg; et cette admirable unanimité de tout un parti est déjà un assez bel éloge du mérite de W. H. HARRISON et de JOHN TYLER. Mais ce mérite est tellement incontestable que les hommes sincères du parti opposé sont eux-mêmes obligés de le reconnaître. Aucun journal whig n'a fait, nous le croyons, un éloge plus flatteur de ces deux hommes que celui que nous lisons dans la feuille loco-foco, le *Ohio Confederate.*

"Si quarante années, dit cette feuille en parlant de HARRISON, si quarante années consacrées au service de la patrie dans les positions les plus élevées, si une carrière commencée de si bonne heure, marquée par tant de travaux, par un dévouement si absolu, et qui s'achève dans une honorable pauvreté, si de pareils services, si de pareilles vertus ne suffisent pas pour mériter à un citoyen l'estime de ses compatriotes, l'aiguillon du patriotisme a cessé d'exister; et la magnanimité et pure ambition qui se propose dans ses efforts un noble but, doit s'éteindre.

"Nous pouvons parler de JOHN TYLER, parce que nous le connaissons. Mais à quoi bon en parler? Son nom est familier au peuple; c'est l'un à l'autre bout du pays; et la parole d'un homme qui le connaît fort bien et depuis long-temps, atteste sa supériorité morale, sa puissance intellectuelle, sa droiture et sa probité politique, ne peut rien ajouter au témoignage plus éclatant d'une vie publique de trente années. Nous dirons seulement qu'à travers toutes les vicissitudes de son existence politique qui s'est trouvée à différentes époques liée à de grands et décisifs événemens, il s'est fait constamment remarquer comme un républicain plein de constance et de fermeté. Nous ne connaissons pas dans la Virginie un élève plus fidèle de l'école du grand Jefferson."

DES MAISONS DE JEU.

Notre opinion sur la moralité des maisons de jeu est bien connue, car nous l'avons exprimée hautement chaque fois que les circonstances ont amené cette question depuis long-temps jugée en dernier ressort. Aussi ne serait-on point surpris de nous voir déclarer que nous avons vu avec regret la proposition faite à la législature d'abroger la loi prohibant les maisons de jeu. Si nous avons gardé le silence jusqu'à présent, c'est que nous ne voulions pas heurter de front, sur ce sujet, les opinions de quelques hommes recommandables, pensant que ces opinions privées ne sauraient influer sur le sort qui attend la proposition tendant à faire revivre les maisons de jeu; mais aujourd'hui que les partisans de la mesure s'adressent à la presse pour tâcher d'influencer l'opinion publique en leur faveur, il ne nous est plus permis de nous taire sans faillir à notre devoir.

Toute fois nous ne sommes pas de ceux qui veulent "cacher la lumière sous le boisseau;" dans une question comme celle-ci surtout, nous croyons qu'il faut donner à toutes les opinions l'occasion de se produire au grand jour afin que le public, éclairé par la discussion, puisse formuler lui même son jugement en connaissance de cause. Nous admettons donc sans hésitation la communication suivante qui nous est faite par un citoyen, en nous réservant le droit d'y répondre dès aujourd'hui par quelques observations, en attendant qu'il nous soit possible de publier une réfutation plus complète.

L'avocat des maisons de jeu a bien senti la difficulté de sa tâche, car dès les premières lignes il enveloppe sa pensée avec tant de soin qu'il devient évident qu'il cherche à donner le change et à séduire les lecteurs superficiels par des sophismes. Ceux qui sont chargés d'une mauvaise cause, ont presque toujours intérêt à être obscurs.

L'auteur du communiqué dit que *les vices ne sauraient être heurtés de front!* Est-ce à dire qu'il faille leur céder toujours? Il convient des *inconvéniens du jeu* "dont les conséquences sont si fatales aux individus; il est loin de prétendre que la *funeste passion* du jeu doive jamais être favorisée," et c'est pour cela qu'il demande la création de maisons de jeu! Singulière logique. A l'en croire, "on ne doit pas "*prohiber* les maisons de jeu parce que l'économie politique réprouve les *prohibitions.*" Nous félicitons l'auteur du communiqué de cet ingénieux rapprochement: un pareil jeu de mot ne peut que lui faire beaucoup d'honneur.

"Les maisons de jeu, dit-il encore, ne sont peut être "pas réclamées par la stricte morale, mais c'est un besoin de la société telle que la civilisation nous l'a faite"—La civilisation est elle donc si immorale et J. J. Rousseau aurait-il eu raison?

Il serait curieux de déterminer ce que la prohibition a réduit sur la masse des joueurs et ce qu'elle a produit quant à l'intensité du mal moral.

C'est ce que l'avocat des maisons de jeu aurait dû faire; il aurait dû déterminer au moyen d'une espèce de statistique l'effet de la loi qui prohibe les maisons de jeu, afin d'en venir à sa conclusion que "la clandestinité n'a servi qu'à propager le goût du jeu," pour sauver ce que cette proposition a de paradoxal.

Nous pensons, nous, que la suppression des maisons de jeu ne réforme pas les joueurs, car le joueur ne s'amende jamais; mais nous avons l'intime conviction que cette mesure empêche beaucoup d'hommes de le devenir. Les maisons de jeu clandestines offrent moins de sécurité que les maisons de jeu autorisées, soit, mais les joueurs qui y vont savent d'avance à quoi ils s'exposent et celui qui n'est pas joueur n'y va jamais, car il n'en connaît même pas l'existence coupable. Tandis que les maisons publiques sont des lieux de réunion où l'on entre souvent que de curiosité et d'où l'on sort criminel.

C'est donc dans l'intérêt de la nouvelle génération qu'il faut bien se garder de laisser abroger la loi prohibant les maisons de jeu. Si cette loi est défectueuse, il faut l'améliorer, mais l'abroger serait une faute grave.

JEUX.

Une proposition de loi vient d'être faite à la législature, pour rétablir les licences des jeux; et cette question a donné lieu, dans le public, à diverses observations qu'il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner. Les uns mettent en avant la morale, et certes un pareil mobile semble dès l'abord capable de clore toute discussion; car la morale publique devrait être la base de toute société. Mais, par malheur, ce n'est point par des utopies que l'on gouverne les hommes; et les passions, les vices même, ne sauraient sans danger être heurtés de front. Autre est, sous ce rapport, la morale des gouvernemens, car, en fait de principes, il leur serait impossible d'admettre rien d'absolu. Il n'est personne qui ne convienne des inconvéniens du jeu, dont les conséquences ont été fatales à tant d'individus; mais, il est peu d'hommes versés dans l'économie politique qui n'ait également aperçu les dangers inévitables d'une entière prohibition. La difficulté n'est donc pas, dans la circonstance présente, d'établir ce qu'exigerait la stricte morale; mais bien de décider ce que peuvent réclamer les besoins de la société, telle que la civilisation nous l'a faite.

Nous venons de taxer de funeste la passion du jeu, quant aux individus, et nous sommes loin de prétendre qu'elle doive être jamais favorisée; cependant, nous ne craignons pas d'avancer qu'il est certaines plaies sociales qu'il faut traiter avec ménagement, et que l'on ne répercuterait pas impunément. Il serait en effet assez curieux de déterminer ce que la prohibition a réduit sur la masse des joueurs, et ce qu'elle a produit, quant à l'intensité du mal moral. Nous pensons, nous, que la clandestinité n'a fait que propager un goût d'autant plus actif qu'il a été plus comprimé; et que même on aura trouvé à le satisfaire; cette sorte d'attrait qu'offre presque toujours la difficulté vaincue. De nombreux réceptacles se sont donc ouverts pour des gens affamés d'émotions, et pour qui le danger des poursuites était peut-être un véhicule; car le cœur de l'homme est ainsi fait que le plus souvent il regarde comme une sorte d'atteinte à sa liberté les sages précautions prises pour le rendre meilleur. Cependant, les septines du vice avaient remplacé les établissemens autorisés; et, malgré la rigueur de la loi; ces lieux clandestins n'en étaient que plus encombrés de joueurs. Seulement échappant désormais aux regards de la police, ils présentèrent de tout autres dangers que ceux que l'on prétendait exister. Plus d'une rixe y a pris source, ou s'y est terminée d'une manière fatale; et plus d'une fois le crime s'est chargé d'étouffer les plaintes des gens que l'on y avait dupés.

Quelques faits pourraient venir à l'appui de cette assertion; mais, comme il n'est personne qui ne soit convaincu des dangers et des inconvéniens des jeux clandestins, nous croyons inutile de rapporter ce qui n'est que trop avéré. Il s'agirait, aujourd'hui qu'une assez longue expérience a mis nos hommes d'état à portée de juger des effets de la prohibition, d'établir en définitive si la tolérance bien entendue ne compenserait pas avec quelque avantage des inconvéniens avoués; et si le régime des licences ne serait pas de beaucoup préférable au régime de prohibition. Laissant pour le moment à part ce qui peut tenir à l'intérêt du fisc, n'envisageant que le côté moral de la question, nous croyons pouvoir dire avec assurance, que la publicité qui résultait du premier système, était une garantie contre la criminelle cupidité; et qu'elle mettait en outre un frein salutaire à une passion que l'on n'ose pas toujours avouer. Beaucoup de gens, en effet, affrontent les périls qui se rencontrent dans les *tripots,* qui n'oseraient paraître dans des salons où ils pourraient retrouver des personnes connues, et qui ne manqueraient pas de les signaler à l'opinion publique; et c'est un rapport de plus d'après quoi l'on aurait à conclure une diminution dans la masse des joueurs sur le loin d'offrir le système prohibitif.

Nous ne doutons pas, cependant, que ce dernier n'ait compté de nombreux partisans; car, c'est sans contredit le côté de la question le plus favorable à la faconde d'un orateur; mais, en fait de législation, la raison et l'intérêt public doivent l'emporter sur de brillantes déclamations; et, bien que le respect pour les principes sacrés de la morale soit dans tous les cœurs, le législateur n'en est pas moins obligé de prendre les faits tels qu'ils sont. Or, il y a péril incontestable à laisser subsister une loi sans cesse éludée, et dont une expérience de cinq années a démontré l'insuffisance. Il y a d'autre part dans le système de licences, une garantie d'autant plus certaine contre l'abus des jeux et surtout des jeux clandestins, que l'intérêt des actionnaires des établissemens autorisés doit les porter évidemment au maintien de l'ordre, et à dénoncer les maisons clandestines.

Nous sentons à quel point doit s'indigner l'homme vertueux en voyant fausser des principes considérés comme sacrés; mais je salue du plus grand nombre doit-il l'emporter sur des considérations toutes spéculatives; et beaucoup de bons esprits voient, plutôt à périr, la maxime qui s'applique, à la continuation du régime actuel; et jamais cet adage, "de deux maux il faut choisir le moindre" n'a été plus applicable que dans la solution de la question qui nous occupe.

UN CITOYEN.

TEXAS.

Nous avons reçu hier par le steamer *Columbia,* des journaux de Galveston jusqu'au 25 courant. Ils ne contiennent rien d'important.

M. Saligny, ministre de France près la République du Texas, est arrivé à Galveston par le steamer Neptune. Il a été salué, à son entrée dans le port, par une décharge d'artillerie. Son départ pour Austin était fixé au jour suivant.

CONGRÈS.

Le sénat n'a pas siégé le 18.

Quelques remarques sur M. Mitchell de New York qui ont paru dans le Globe, ont donné lieu à des explications qui ont occupé une grande partie de la séance de la Chambre.

La motion faite par M. Thompson, de la Caroline du Sud, relativement aux mémoires et aux pétitions des abolitionistes, a fait ensuite le sujet de la discussion. M. Slade, du Vermont, a parlé longuement contre la motion de M. Thompson et en faveur du droit de pétition.

Nous n'avons pas reçu hier le rapport de la Chambre des Représentans: celui du 29 nous est parvenu en anglais seulement et trop tard pour en faire la traduction.

SÉNAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcia.

Séance du 29 janvier.

A 11 heures, le sénat entre en séance. Les membres présens sont: MM. Garcia, président, Bossier, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hos, Penn, Porche, Scott de Feliciana, Thibodeaux et Winn.

M. WINN, au nom du comité judiciaire auquel avait été référée la lettre du secrétaire d'état relativement à la promulgation de certains bills présente un rapport verbal accompagné d'un bill qui rapporte la section du code civil de la Louisiane, et qui pourvoit au mode de publication des lois de l'État, particulièrement des bills rejetés par l'exécutif et maintenus en vigueur par une majorité constitutionnelle des deux chambres.

Le sénat s'étant dispensé de ses réglemens, ce bill subit la seconde et la troisième lecture est adopté et passé.

M. PORCHE présente une pétition des habitans de la paroisse de la Pointe-Coupée, au sujet de l'Église de St. François, laquelle est référée à un comité spécial.

Le président nomme les sénateurs dont les noms suivent pour composer les trois comités chargés de visiter les trois collèges de Jefferson, de Franklin et de la Louisiane.

M. Hiriart, pour celui de Jefferson; M. Bossier pour celui de Franklin, et M. Scott, de Feliciana, pour celui de la Louisiane.

Les bills suivans envoyés par la Chambre des Représentans au concours du sénat, subissent leur première lecture.

1o. Acte pour changer l'époque de session de la Cour de Paroisse des Avoyelles;

2o. Acte pour modifier la charte de la Compagnie d'Assurance des Attakapas et des Opéloussas.

3o. Acte pour incorporer l'Eglise Catholique de St. Pierre.

4o. Acte amendant la charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Natchitoches et de la Sabine.

5o. Bill pour amender l'acte qui pourvoit à la nomination d'assesseurs pour les paroisses Caddo et Madison.

6o. Acte pour venir au secours du shériff Briant.

7o. Acte, pour pourvoir à la nomination de nouveaux notaires pour la paroisse d'Est-Feliciana.

Plusieurs bills sont ensuite pris en considération à leurs secondes lectures, sont adoptés et passent sans débats.—Savoir:

1o. Acte relatif au chemin de fer de Port Hudson et de Clinton;

2o. Acte pour établir certains districts additionnels d'élection et pour d'autres objets;

3o. Acte relatif au bureau médical du district oriental de la Louisiane;

4o. Bill pour rendre légaux les actes officiels de G. W. Smith, ci devant notaire dans la paroisse des Rapides;

5o. Acte pour incorporer l'Hôpital de Charité de Natchitoches, et

6o. Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour examiner les affaires de la Société d'Agriculture.

Une section de l'avant dernier bill qui vote une allocation de fonds en faveur de l'Hôpital de Charité est repoussée par M. Dupré, sous ce point de vue que nombre de paroisses, et notamment celle de St. Landry, qui se trouve à la frontière du Texas, ont besoin de semblables institutions, et que si l'on alloue des fonds pour celui de Natchitoches, il faudra en allouer aux autres, et de cette manière on finira par ruiner l'État; M. Dupré pour cette raison demandera le rejet de la section.

Cette motion est mise aux voix et est décidée dans la négative par le vote suivant:

Pour le rejet: MM. Dupré et Ducros.

Contre: MM. Bossier, Downs, Hiriart, Hos, Penn, Scott de Feliciana, Thibodeaux et Winn.

Le Sénat siège à huis clos pour s'occuper d'affaires exécutives, après quoi la séance est levée et renvoyée à demain, à 11 heures du matin.

DERNIÈRES DATES.

New York	jan 15	Liverpool	dec 10
Boston	jan 14	Londres	dec 10
Philadelphie	jan 16	Havre	dec 7
Washington	jan 16	Paris	dec 8
Baltimore	jan 16	Bordeaux	dec 2
Charleston	jan 22	Madrid	dec 28
Vera-Cruz	jan 22	Cadiz	nov 2
Tampico	dec 24	Havane	jan 12
Mexico	dec 20	Houston	jan 24

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPEDIES.

Navire Ellen Brooks, Lindsay, Liverpool, A & J Dennistoun & co
North America, Baker, Liverpool, L H Gale
Meridian, Williams, do do
Demelgre, Leavitt, New York, Stetson & Avery
Barque Ruphiboon, Mathieu, Philadelphie, Moss & Harris
Brick Astronome (Fr.) Sauron, Gênes, Herbault Frères
Oscar, (Suédois) Nelson, Stockholm, Groning & co
Sea Bird, Dennis, Newport, J B Bailey
Goel. Pacific, Burden, St. Marks, J W Stillwell & co.
Gertrude, (Mex.) Ujija, Sisal, J M Caballero
Emeline, Gates, Savannah, Wood & Simmons

ARRIVES.

Brick Maumee, Faulken, en 30 jours de Warren, (Me.) à Bedford & Beck.

Brick Voltaire, Sleeper, en 27 jours de Thomaston, au capitaine.

Goel. C W Brearwood, Tarr, de Pensacole, au capitaine.

Goel. Mary Jane, Caro, de Pensacole, au capit.

Goel. Ezit, Motherhead, de Pensacole, au capit.

Goel. Mary Grierson, de St. Joseph's, Fa. par la voie de Pensacole.

Goel. Pequot, Mason, de la Mobile.

Goel. Montgomery, Sawyer, de Cedar Keys, sur lest, au capitaine.

Goel. Amanda, Ophelia, en 12 jours de Charleston, au capitaine.

Goel. Tungent, Whittier, en 18 jours de Charleston, au capitaine.

Goel. Wave, Johnson, de Franklin, (At.) au capitaine.

Goel. Charles, Ward, de la Mobile, au capit.

Sloop Chilo, Collins, de la Mobile, au capit.

Steamer Giraffe, Carson, de la Mobile.

Steamer Majestic, Morehouse, de l'embouchure des Arkansas, avec du coton, etc.

Steamer Lamplighter, Glenn, de Sartatia, avec du coton, etc.

Steamer Baton Rouge, Sellick, du Port Hudson—avec du coton, &c.

Steamer Pekin, Beach, de Thibodeaux, avec du coton, &c.

Steamer Jno. Armstrong, Streck, de Donaldsonville, avec du coton, etc.

Paquebot à vapeur Neptune, Pennoyer, en 40 heures de Galveston, sur lest, à J. Reed & co.

MEMORANDA.

Navire à vapeur Neptune a quitté la barre N. E. le 23 courant, il n'annonce rien de nouveau. Navires Normandie, Mississipi, un navire paquebot, un autre navire, barque Essex, un brick, et une goélette montant la rivière.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis, de l'esclave Mary, âgée de 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison et bien sujet, avec ses deux enfans Jem, âgé de 5 ans et Zélie de 3 ans. 30 janv—1

☞ La barque SARAH, de New-York, commencera son déchargement demain vis à vis la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
30 jan S & J P WHITNEY, 73 rue du Camp

☞ La barque CLARION, de la Havane, commencera à décharger ce matin. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs effets sur la Levée. 30j

☞ AVIS—Ni les consignataires, ni le capitaine du brick de Brême la Louise Frederick ne répondront des dettes contractées par l'équipage. 30 janv

☞ La barque française CRISTOPHE COLOMB, capitaine Conidel, est maintenant en déchargement vis à vis l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis de douane et de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée.
BLANCHARD, EIMER & Co,
29 jan 26, rue Bienville.

AMUSEMENS.

THÉATRE D'ORLEANS.

Jeudi 30 Janvier,

Troisième représentation de

ANNE DE BOULEN,

Opéra en trois actes de Donizetti, paroles de Castil-Blaze.

95 MOUTONS
ET
UN CHAMPENOIS.

Vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures et demie.

THÉATRE DE LA RENAISSANCE.

Jeudi 30 janvier 1840,
L'ECOLE DES VIEILLARDS,
Comédie en cinq actes et en vers de M. Casimir Delavigne.
Le spectacle sera terminé par
SANS TAMBOUR NI TROMPETTE,
Vaudeville en 1 acte.

Bureau, rue des Grands Hommes, 42, de 10 à 2 heures.

En attendant, Marie Mignot, les Frères à l'Épreuve, la Fiole de Cagliostro.

SALLE ST. LOUIS.

Bal déguisé.

A UNE assemblée des commissaires et souscripteurs aux bals de Société, qui a eu lieu le mardi 28 janvier 1840, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu qu'il sera donné un neuvième Bal de Société dans ladite salle, mercredi 26 janvier 1840, lequel sera un Bal Déguisé.

Résolu que les souscripteurs ainsi que les personnes qui ont reçu des billets pour les bals de société sont considérées invitées à ce bal, sans autre invitation.

Résolu que le comité d'invitation est autorisé à livrer des billets aux personnes qu'ils jugeront convenables.

Résolu que les réglemens des bals de société seront mis en force audit bal déguisé.

Résolu qu'une liste de souscription sera ouverte pour ce bal seulement sous la surintendance du comité d'admission.

Mrs. G. B. Duncan, Clément Blancq, Pierce Blanchon, Germain Ducatel Jne, R. T. Armstead, N. Dupérier, C. C. Williams, P. Cazenave, Emile Perillat, F. Zacharie, Henri Téo, Buxton Layton, Cyr Bienvenu, Wm A Nott, Charles Peyroux, Edwin R. Harris.
30 janv

SALLE ST. LOUIS.

LUNDI, 3 FEVRIER,
Bénéfice de Mr. E. BERTUS.
GRAND BAL PARE,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS A CARACTERE
Qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Le grand bal aura lieu immédiatement après
Prix d'entrée: les grandes personnes......$1.
Enfants......................50

Après le Bal d'Enfants, les domestiques sortiront de la salle. 28 jan

BALS.
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS
tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée: — Cavaliers.........
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux [illegible]
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ
Tous les Lundi, Mercredi [illegible]
[illegible]
PRIX D'ENTRÉE
Cavaliers.................$1 50
N. B. Un bureau sera ouvert pour y déposer les cannes, manteaux [illegible]
Il y a dans la salle [illegible] une bonne buvette et un excellent [illegible] 27 d

OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Seconde Session—Quatorzième Législature.

JOURNAL DU SÉNAT.

Lundi, 27 Janvier 1840.

Le Sénat s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Félix Garcia, président, Armant, Bossier, Ducros, Derbigny, Dupré, Downs, Hiriart, Penn, Porche, Scott de Bâton Rouge, Scott de Feliciana, Thibodeaux et Winn.

Le secrétaire a porté à la Chambre pour soumettre à son concours, la résolution relative à la Rivière de Boquechitto.

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante du secrétaire d'État, dont lecture a été faite:

Nlle-Orléans, Janvier 26 1840.

A M. le Secrétaire d'État.

Monsieur,

Dans votre lettre du 23 de ce mois, vous me demandez si vous devez obéir à une certaine résolution du Sénat, ou si vous devez refuser respectueusement de vous y conformer comme n'étant pas en votre pouvoir de le faire.

Par cette résolution, je vois que vous êtes requis de fournir à l'imprimeur de l'État des copies certifiées des actes passés par l'assemblée générale, à la dernière session, mais qui n'ont pas été envoyés au gouverneur dix jours avant l'ajournement (les dimanches exceptés), et qui ont, dans l'opinion du Sénat, acquis force de lois, et devraient, dit le Sénat, être promulgués comme telles, parce que le Sénat, dans lequel ces bills ont pris naissance, n'a reçu pendant les trois premiers jours de cette session, aucune communication du gouverneur relativement aux dits bills.

Je suis d'opinion, Monsieur, que le but de ces résolutions est que les dits bills soient promulgués par vous, puisque la même résolution qui exige que vous fournissiez des copies d'iceux à l'imprimeur de l'État lui fait un devoir de les publier dans la gazette de l'État; mon opinion est que vous devez refuser de vous conformer à la dite résolution comme n'ayant pas droit de le faire.

L'article 4 de notre Code Civil, M. pourvu que les lois seraient promulguées par le Gouverneur de l'État, et il n'y a en ma connaissance aucune loi postérieure qui altère ou change cette disposition. Quel serait alors l'effet d'une promulgation faite par vous? La réponse se trouve dans le 12me volume des décisions de la Cour Suprême (Louisiana Reports) page 315. Ces bills, qui dans l'opinion du Sénat ont acquis force de loi, ne seraient pas obligatoires.

L'affaire à laquelle je vous fais allusion était je crois beaucoup plus forte que celle-ci car là, la promulgation avait été faite par le secrétaire de l'État, non pas conformément à une simple résolution de la Chambre dans laquelle ce bill avait pris naissance, mais conformément à une résolution réunie des deux Chambres de la Législature; et cependant la Cour suprême a décidé d'une manière positive que cet acte, ayant été promulgué d'une manière illégale, demeurait sans effet.

Si d'une autre part il était dit que le but de la résolution ne fut pas une promulgation faite par vous des bills en question, je crois, M. que vous pourriez convenablement refuser d'obéir à ladite résolution. La place de Secrétaire d'État est créée non par la loi, mais par la Constitution. La section qui l'a créée dit que, comme tel, vous tiendrez "un journal et signerez tous les actes officiels, émanés du gouverneur, et quand vous serez requis, vous soumettrez aux deux Chambres de l'assemblée générale, ledit journal ainsi que tous les papiers, minutes et documents y ayant rapport, et remplirez tous les autres devoirs qui vous seront assignés par la loi.

Dans cette disposition nous chercherions en vain rien qui autorise l'une ou l'autre chambre de l'assemblée générale de vous prescrire aucun autre devoir que celui de déposer devant elle les papiers, minutes et documens qui ont rapport aux actes officiels émanés du gouverneur.

Conformément à l'acte approuvé le 26 janvier 1836, vous ne pouvez non plus être appelé comme vous l'êtes par la résolution maintenant en considération.

Les bills desquels vous êtes requis de fournir des copies certifiées à l'imprimeur de l'État, ne sont pas des actes passés pendant cette session de la législature; ils ne sont pas compris dans la disposition de cette loi. Ce sont des bills passés à la session dernière, qui n'ont pas été envoyés au gouverneur dix jours avant l'ajournement (les dimanches exceptés) et qui sont, à cette session, déclarés par le sénat avoir, dans son opinion, acquis force de lois parce que dans les premiers trois jours de cette session le sénat n'a reçu aucune communication du gouverneur relativement aux dits bills.

Si cette opinion du sénat dont je n'ai ni le pouvoir ni la disposition de contester la justesse prévaut je crois que ce ne serait que par la promulgation, et cette promulgation, je crois, vous n'avez pas le droit de la faire.

Votre obéissant serviteur.

Signé MAZUREAU, avocat.

Nouvelle Orléans, le 27 janvier 1840.

A l'honorable Sénat de l'État de la Louisiane.

J'ai reçu une résolution de votre honorable corps me requérant de fournir à l'imprimeur de l'État des copies certifiées de certains bills qui ont été passés par l'assemblée générale à sa dernière session, mais qui n'ont pas été envoyés au gouverneur dix jours avant l'ajournement, et qui, dans votre opinion, ont acquis force de lois et devraient être promulguées comme telles pour les raisons stipulées dans la dite résolution.

Comme je ne connaissais pas la loi d'après laquelle j'étais autorisé à me conformer à cette demande j'ai immédiatement soumis la question à l'avocat général de l'État et j'ai reçu sa réponse qui coïncide avec mon opinion, et que je vous soumets. Je vous présente ses observations comme contenant les raisons qui m'ont empêché de me conformer à la résolution de votre honorable corps.

Très respectueusement

Signé LEVI PIERCE,

Secrétaire d'État.

MESSAGE DE LA CHAMBRE.

M. Cuvillier greffier de la Chambre des Représentans a soumis au concours du Sénat les résolutions et les bills suivants

'Acte pour venir au secours de George P. Briant, shérif de la paroisse St. Martin.'

'Acte pour pourvoir à la nomination d'assesseurs dans les paroisses de Caddo et de Madison, et pour d'autres objets.'

'Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance des Attakapas et des Opéloussas, contre les risques de la mer et du feu.'

'Acte pour fixer le temps de la tenue de la Cour de Paroisse dans la Paroisse des Avoyelles.'

'Acte pour créer un Notaire Public dans la ville de Washington, paroisse de St. Landry, et deux Notaires Publics pour la paroisse de Ouest Feliciana.'

'Acte pour amender l'acte intitulé Acte pour incorporer l'Académie de Ouest Bâton Rouge, et pour faire une appropriation à la dite institution et pour d'autres objets,' approuvé le 13 de mars 1837.

'Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, Qu'un comité réuni de membres du Sénat et de cinq membres de la Chambre soit nommé afin d'examiner les affaires de l'état du Collège Jefferson, conformément à un acte de la Législature, approuvé le 31 de mars 1835.' Et il informe le Sénat que l'Orateur de la Chambre avait nommé MM. J. G. Davidson, D. Kenner, G. R. King, A. Cousin, A. W. Pichot du dit comité de la Chambre.

'Résolu qu'un comité réuni, nommé pour examiner l'état des affaires des banques, soit chargé de s'enquérir, si jamais aucuns des directeurs de la banque des Citoyens de la Louisiane, sont convenus par obligation mutuelle entre eux, de voter pour le rejet des billets offerts à l'escompte par les directeurs d'aucune banque qui refuserait d'escompter les billets de certaines maisons de commerce.'

Sur motion de M. Dunbar, la lettre du secrétaire d'État et les conseils à lui donnés par l'avocat général, ont été référés au comité judiciaire.

Conformément à avis donné au préalable, M. Winn a présenté un bill intitulé "Acte faisant un devoir au bureau des Travaux Publics de couper un canal au travers des chûtes de la Rivière Rouge à Alexandrie, et pour d'autres objets."

Le dit bill a subi sa 1re lecture.

M. Bossier a présenté une pétition des habitans de la paroisse de Caddo, demandant la formation d'une nouvelle paroisse dans la paroisse de Caddo; lecture de la dite pétition a été faite, et sur motion de M. Bossier, elle a été référée à un comité spécial composé de trois membres.

Le président a nommé MM. Bossier, Downs et Dupré du dit comité.

Sur motion de M. Hos, le président a été autorisé à nommer un sergent d'armes, pour servir les citations des témoins dans l'affaire d'accusation contre Felix Bosworth, et il a nommé M. Théodore Thieneman.

Le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain" a subi sa 1ère lecture, et sur motion de M. Armant, l'impression en a été ordonnée.

MESSAGE DE LA CHAMBRE.

M. Cuvillier greffier de la Chambre, a informé le Sénat que les membres de la Chambre étaient prêts à recevoir le Sénat dans la salle de leurs séances à l'effet d'y procéder par voie de scrutin à l'élection des six directeurs de la Banque des Citoyens à nommer par l'État.

M. Winn a présenté la résolution suivante:

"Résolu qu'attendu que la charte de la Banque des Citoyens ne requiert pas d'une manière positive que l'élection des Directeurs de la part de l'État se fasse aujourd'hui, et le Sénat étant d'opinion qu'aucun directeur de l'État ne devrait être élu jusqu'à ce que les Banques aient été examinées. En conséquence le secrétaire du Sénat est chargé d'informer très respectueusement la Chambre des Représentans que le Sénat refuse de se réunir à la Chambre à l'effet de procéder à l'élection des six directeurs pour la Banque des Citoyens, à nommer pour le service de l'année suivante; mais que le Sénat se réunira, à cet effet tout autre jour convenable ainsi qu'il sera fixé par une résolution des deux Chambres."

M. Derbigny a présenté le substitut suivant à la résolution offerte par M. Winn.

"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans que l'élection des directeurs de la banque des Citoyens est différée et qu'un autre jour soit fixé pour ladite élection."

M. Winn a demandé l'appel nominal, sur l'adoption dudit substitut.

Pour l'adoption: Messrs. Armant, Derbigny, Hiriart et Porche—4 voix.

Pour le rejet: Messrs. Bossier, Ducros, Downs, Dupré, Hos, Penn, Scott de Feliciana, Scott de B. R. Thibodeaux et Winn—10 voix.

En conséquence ledit substitut a été rejeté.

M. Winn a demandé l'appel nominal sur l'adoption de la résolution et le résultat a été comme suit:

Pour l'adoption: Messrs. Armant, Bossier, Dupré, Downs, Hos, Penn, [illegible], Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana et Winn—10 voix.

Pour le rejet: Messrs. Ducros, Derbigny, Hiriart et Thibodeaux—4 voix.

En conséquence ladite résolution a été adoptée.

Sur motion de M. Penn, le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre, que le Sénat ne croyait pas pouvoir ce jour se rendre à l'invitation de la Chambre à l'effet de procéder à ladite élection.

MESSAGE DE LA CHAMBRE.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre, a informé le Sénat qu'il avait été chargé par la Chambre de rapporter au Sénat très respectueusement, que dans l'opinion de la Chambre, le jour a été fixé par la loi, pour l'élection des directeurs de la Louisiane, et que dans son opinion la loi est impérative et que l'élection ne devrait pas être différée, à moins qu'il n'existât une cause inévitable pour [illegible].

Mr. Armant a demandé la reconsidération de la résolution de Mr. Winn relative au renvoi de l'élection [illegible].

Mr. Winn a demandé [illegible] nominal et le résultat a été comme [illegible]:

Pour la reconsidération: Messrs. Armant, Ducros, Derbigny, Hiriart, [illegible] Thibodeaux, 6 voix—Contre la reconsidération: Messrs. Bossier, Dupré, Downs, Hos, Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana, et Winn, 7 voix. En conséquence la motion de M. Armant n'a pas prévalu.

Sur motion de M. [illegible] le Sénat s'est occupé à huis-clos des affaires de l'Exécutif.

Les portes ont été ouvertes. Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

[illegible] Janvier 1840.

La Chambre s'est assemblée conformément à l'ajournement.

M. G[illegible] au nom du comité composé de la délégation [illegible] auquel avait été référé le bill relatif [illegible] municipalités, a rapporté le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans,' approuvé le dix sept Février 1805, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Phelps, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour autoriser le gouverneur de l'État à acheter un nombre additionnel d'esclaves, à l'effet d'aider le bureau des travaux publics à compléter les travaux publics,' lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

La chambre s'étant dispensée de ses règles,

M. Pattie, sans en avoir donné avis a présenté le bill intitulé 'Acte restreignant les divers juges de paroisse à exécuter certains devoirs, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Galenniè, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour faciliter, d'une manière plus efficace la construction du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville, et pour amender la charte de la Compagnie de Banque et de Bourse.'

Lequel bill a subi sa 1ère lecture et l'impression en a été ordonnée.

M. Phelps a donné avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé 'Acte pour limiter à deux années la durée du terme des places de courtier et d'arpenteurs de paroisse.'

M. Galenniè a donné avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé 'Acte pourvoyant à la construction d'édifices à l'usage des départemens du gouvernement de l'État, et des divers cours de justice sur la propriété de l'État située rue du Canal dans la ville de la Nouvelle Orléans.'

M. C. M. Conrad a donné avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé 'Acte pour abolir l'acte établissant une Cour de Commerce dans la paroisse d'Orléans et pour d'autres objets.'

M. Guion, a donné avis qu'il présentera sous peu les bills suivans:

'Acte pour autoriser les juges de paroisse à se faire représenter comme encanteurs dans certains cas, et 'Acte pour amender le code noir.'

M. Carr a donné avis qu'il présentera sous peu les bills suivans:

'Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour accorder certains priviléges à la ville des Natchitoches, approuvé le 5 Février 1840, et pour d'autres objets.'

Et 'Acte pour créer le dixième district judiciaire.'

L'Orateur a soumis à la Chambre la communication suivante de l'avocat général, en réponse à certaines enquêtes de la Chambre.

Sur motion, ordonné que ladite communication soit enregistrée dans les minutes de la Chambre et soit déposée sur le bureau, sujet à son appel; elle est conçue comme suit:

Nouvelle Orléans le 24 janvier 1840.

A l'Honorable Chambre des Représentans de la Louisiane.

Messieurs, conformément à votre résolution d'hier, laquelle vient de m'être transmise, j'ai l'honneur de vous informer que dans mon opinion des infractions, aux actes y mentionnés ont été commises et je n'ai pas encore institué de poursuites, mais le serai à même de le faire sous peu, ayant actuellement tout le loisir d'y donner moi-même toute l'attention que la circonstance exige. Deux loteries considérables ont été mises en train, et j'ai été informé qu'elles étaient autorisées par des actes positifs de la Législature, lesquels accordaient certains droits que des lois postérieures ne pouvaient altérer: telle sera probablement la défense que l'on essaiera de faire, s'il en est, ainsi et nous verrons ce qu'elle vaudra.

J'ai l'honneur, messieurs, d'être
Votre très obéissant serviteur,
MAZUREAU, avocat-général.

Ordre du Jour—second lecture.

Les bills suivans ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois: "Acte pour venir au secours de A. M. Fally."

"Acte pour établir une taxe sur les procès institués dans la paroisse des Rapides et pour d'autres objets."

"Acte pour autoriser le gouverneur à faire faire les réparations nécessaires aux édifices à l'usage des divers départemens du Gouvernement de l'État dans la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour créer la place de Collecteur des taxes d'État sur les propriétés foncières, les esclaves et les voitures dans et pour la Paroisse de la Nouvelle Orléans."

"Acte pour autoriser l'ouverture de maisons de jeu dans la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour établir un terme additionnel de la Cour Suprême pour le District Occidental."

"Acte pour amender la Charte de la Compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge."

"Acte pour établir un Annotateur des hypothèques dans et pour la Paroisse de Natchitoches."

"Acte pour amender les lois relatives aux chemins et pour d'autres objets" et "Acte relatif aux shérifs."

Troisième Lecture.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour venir au secours des administrateurs du Collège de Poydras."

Lequel bill avait été fixé à l'ordre spécial de ce jour.

Sur motion ordonné que ledit bill soit fixé à l'ordre spécial du jour de mercredi 30 du présent mois.

La Chambre s'est occupée section par section du bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les dangers de la mer et du feu, des Opelousas et des Attakapas."

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour venir au secours de W. W. Morris

Sur motion ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour venir au secours de l'Institut de Springfield."

Sur motion ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour créer la nomination de notaire public dans la ville de Washington, paroisse de St. Landry.

La 1ère section dudit bill, ayant été adoptée.

Sur motion la chambre s'est dispensée de ses règles et M. R[illegible] a présenté sous la forme d'amendement, deux sections additionnelles.

Sur motion ordonné que les dits amendements soient adoptés.

Les diverses sections dudit bill ayant été adoptées telles qu'elles ont été amendées.

Sur motion ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé sous le titre suivant

"Acte pour créer une place de notaire public dans la ville de Washington, paroisse de St Landry, et créant deux notaires pour la paroisse de Ouest Feliciana.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Un message du Sénat par M. Davis, son secrétaire informant la Chambre que ce corps s'est joint à ... les commissaires nommés par la Chambre pour porter par devant le Sénat l'acte d'accusation contre Felix Bosworth, juge de la paroisse de Caroll.

M. Lewis au nom des commissaires a rapporté à la Chambre que les commissaires s'étaient acquittés des devoirs qui leur avaient été imposés et ... le Sénat que les mesures y relatives seraient prises, et que la Chambre en serait informée en temps opportun.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pourvoyant à la nomination d'assesseurs dans les paroisses de Caddo et Madison. Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées, sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour amender la 12e section de l'acte intitulé "Acte pour incorporer l'Académie de Ouest Baton Rouge, et pour faire une appropriation pour icelle et pour d'autres objets," approuvé le 13 mars 1837.

Les deux premières sections du dit bill ayant été adoptées avec quelques amendemens.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Phelps a présenté sous la forme d'amendement deux sections additionnelles lesquelles ont été adoptées. Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées telles qu'elles ont été amendées, sur motion ordonné que le dit bill passe sous le titre suivant:

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer l'Académie de Ouest Baton Rouge et faire une appropriation pour icelle, et pour d'autres objets" Approuvé le 13 mars 1837.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre a pris en considération le bill intitulé "Acte pour fixer l'époque des sessions des Cours de paroisse dans la paroisse des Avoyelles.

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées,

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée préalablement de ses règles

M. Wadsworth a présenté les résolutions suivantes: Résolu que le comité réuni pour examiner les affaires des banques, soit chargé de s'enquérir s'il existe un compromis entre quelques uns des directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane par lequel ils se soient engagés les uns envers les autres de voter pour le rejet des billets offerts à l'escompte par les directeurs d'une banque qui refuserait d'escompter les billets de certaines maisons de commerce.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de nouveau de ses règles et a pris en considération la résolution ci-dessus laquelle a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'étant dispensée de ses règles,

M. Dunbar au nom du comité judiciaire a rapporté les bills suivans, lesquels ont subi leur 1re lecture et l'impression en a été ordonnée.

"Acte pour accorder des pouvoirs additionnels aux Cours des Preuves pour l'État de la Louisiane" et "Acte pour autoriser les exécuteurs, administrateurs et autres, à acheter en certains cas et pour d'autres objets."

La Chambre s'est occupée section par section du bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées avec quelques amendemens, sur motion ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La chambre s'est occupée section par section du bill intitulé "acte pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de la paroisse de Plaquemines en matières civiles et criminelles, pendant la considération de la seconde section du dit bill. Sur motion ordonné que le dit bill soit référé au comité judiciaire avec instruction de rapporter le plus tôt possible.

La chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour amender les lois criminelles de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que le dit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

La motion que la chambre s'ajourne à lundi prochain ayant été faite. Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Brashear, Byrne, Carr, Cousin, Dunbar, Godberry, Guion, Kenner, Labbest, Lavergne, Lewis, Mure, Poydras, Ratliff, Rogers, Trépagnier et Wilson, avaient voté dans l'affirmative.—17 oui.

Et que MM. Baillio, Breaux Claiborne, C. M. Conrad, Dobellevue, Declouet, Farmer, Galenniè, Kidd, Lockett, Morse, Pichot, Patten et Thomas avaient voté dans la négative.—14 non.

En conséquence la chambre s'est ajournée à lundi à 10 heures A. M.

Messieurs les Editeurs,

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS O. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère. 2de et 3ème MUNICIPALITÉS.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens, est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

21 déc—1 VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

Banque de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 27 Jan. 1840.

LE bureau des directeurs de cette institution, a déclaré ce jour un dividende de 4 pour cent, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux à partir de lundi, 3 février.

30jan—12 Wm. E. LEVERICH, caissier

GUARDIA DI JACKSON—Domenica, 2 Febrajo alle 8 1-2 della mattina la compagnia si troverà riunita sulla piazza Congo, armamento completo, per portarsi agli esercisii à fuoco al di là del Fiume; sortita al rigore. De ordine del capitano,

30jan—3 C. BASSOTI, sargenti furiere.

AVIS.—Avances en argent sur consignations adressées à nos correspondans de New York.
N D CHAMBERLIN,
29 janv—1m 40, rue Gravier

CENT douze sacs café de la Havane, venant de la Barque Clarion, à vendre par
29j LEPAGE BROTHERS & Co. 41 Bienville

SOCIÉTÉ Américaine pour la [illegible] des lois sur la naturalisation—Une réunion spéciale des membres de cette Société aura lieu ce soir à 7 heures précises à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal. Les membres de l'Association d'être présens à la réunion. Une affaire d'importance doit leur être soumise.
30 janv—1 GEO. K. RICHARDSON, Secrétaire.

MACHOIRES de Porc—100 barils en magasin et à vendre par PAYET & AMELUNG,
30 jan 15, Commune.

CAFÉ de la Havane—42 sacs en débarquement du Clarion, à vendre par J. ROBERT & Co.
30 jan 47, rue Bienville.

VIN de Malaga—50 barillets excellent Malaga doux, à vendre par J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

SEL D'EPSOM—42 caisses de Baltimore, ainsi qu'un assortiment de médicaments pour les plantations et les marchands de la campagne, à vendre par J. JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros et en détail.

OUVRAGES NOUVEAUX—Reçus immédiatement après leur publication par NORMAN, STEEL & Co, 34, rue du Camp.

CONFITURES—à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

PAPIERS A CIGARES—25 paquets et 4 caisses, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—récemment reçu et à vendre par R. GRONING & Co.

PATATES & POISSONS pour plantations—50 barils patates et 20 do poissons pour plantations à bord de la goëlette Saunders, au paquet N. 2m municipalité, à vendre par KIDDER & HEAD, 99 rue du Camp

CIGARRES DE LA HAVANE—Regalia, imperiales, régalia, canones, impériales, des premières marques, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

NAPIS de salle anglais, à vendre à bon compte pour clore un compte. WM. PREIN, 56, rue de la Douane.

JAMBON DE WESTPHALIE, bien paré en caisse, pâté de jujubes en caisses de 50 livres, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.

MOUSSELINES 15 pièces de largeur, rideaux de mousselines françaises, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.

PORC pour habitation, &c—120 barils, 100 barils graisse de première qualité, 10 boucauts jambon, 10 barils bœuf séché, en barils, à vendre par ADAMS, HARTWELL & co, 36 Poydras

TRAITES sur Cincinnati à vue, à vendre par ADAMS, HARTWELL & co, 36, rue Poydras.

PATATES débarquées du brick Louise Frederick en dame-jeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons, 8 adressez-vous à bord ou à HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville

BARILS à melasse en bon état, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

SACS EN PITRE, &c—50,000 sacs en pitre; 100 tonneaux charbon de Canel; 100 barillets ciment de Boston, 30 barriques huile de baleine, 5 caisses de tabac; 150,000 cigares espagnols, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26 Poydras

CHARBON—3060 barils charbon à flot, à vendre par VINNARD & GODDARD, 36, Camp

RUM—8 boucauts rum de la Nouvelle Angleterre, 6 demi pipes eau de vie de Cognac, vin de Malaga doux, à vendre par W. G. TOMPKINS & Co, 66, Camp.

CHARBON—19 barils charbon de Canel de qualité supérieure, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 8, rue de la Nouvelle Levée

BALANCES à plate-formes, de la manufacture de MM. Geral & Faw, de New York, à vendre à bon marché par WM. S. BROWN, 26, rue Gravier

ETAGÈRES et menuiserie d'un magasin, à vendre au magasin de soulier ou d'habillemens, s'adresser à WM. S. BROWN, 26, rue Gravier

TRAITES sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp

WHISKEY—308 barils whiskey de Cincinnati rectifié; 345 barillets graisse land en feuilles; jambons sous enveloppe de Cincinnati, 25 sacs pois, 200 barils farine fraîchement reçu, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.

MARCHANDISES nouvelles à vendre par le soussigné—Parfumerie, bijouterie, articles de fantaisie, gobelets d'argent, anneaux d'or, épingles de poitrine, peignes d'écaille, épingles fortes anglaises et allemandes, huile antique, savon de Washington, cuirs à rasoir Emberson, qu'ils offrent à bon marché pour du comptant ou du bon papier
POLLARD & GREEN, 29, Chartres.

JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp, vient de recevoir et offre à vendre 500 sacs café du Rio; 1000 barillets clous assortis de Boston; 1000 caisses savon du Nord; 200 barils rum, 50 barriques de rio; 500 barils vin, 10 pipes genièvre de Hollande, 500 sacs en pitre; 50 douzaines pelles et bêches de Ames. 30 janv

CALOMEL ANGLAIS: Quinine de [illegible] Thomas Weaver et P[illegible] ... 30 janv
JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros et en détail.

ECRITURE. MESSRS DOLBEAR & BROTHER invitent respectueusement le public de venir visiter leur Académie d'écriture, rue de Chartres, No. 92 ... heures de jour... On reçoit des élèves de 7 à 60 ans ... MM. D. & B. ... Système de *l'écriture pratique* ...

VENTE PAR LE SHERIF—ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 1849—John M. Dow contre Jean Pierre Fort. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le 2 mars prochain à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

LA MOITIÉ D'UN CARRÉ DE TERRE, situé au faubourg de M. Donough, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur un plan de la dite paroisse par le numéro 75, ... composé de lots des ... 1, 2, 10, 11, 12 ... de séparation de la moitié dudit carré ... et privilèges, &c.

Conditions de la vente—La somme de cinq cents piastres avec intérêt ... jusqu'à parfait paiement ... frais du procès comptant ... vingt cinq piastres payable le 7 mai 1840.
30 janv MANUEL J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—Paroisse de Jefferson—Cour de District—... TOM, nègre âgé de trente cinq ans, ... Conditions de la vente—Comptant.
30 janv MANUEL J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—État de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Marie Cavalier, f. c. l. contre Auguste Chabert—... Antoine Ahimée et Pierre Vincent—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le 2 mars prochain, à une heure de relevée, la propriété suivante, savoir:

UN CARRÉ DE TERRE, situé dans le faubourg Livaudais, et figuré sur le plan du dit faubourg par le carré No. 83, compris entre les rues Fulton, St. Denis, Suzette et Septième, ... deux cent cinquante pieds face à la rue Septième, ... ainsi qu'il appert d'un acte passé par devant G. R. Stringer, ci-devant notaire à la Nouvelle Orléans, en date du 5 avril 1832.

Conditions de la vente—Comptant.
30 jan—3,on30j M. J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—État de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Pierre Debuys contre Félix Conolly—No. 1839—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rue Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le 2 mars prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

QUATRE LOTS DE TERRE, situés au faubourg Delassize, dans la paroisse de Jefferson, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, en date du 19 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans, par les Nos. un, deux, trois et quatre, ... Le lot No. un mesure trente pieds neuf pouces face à la rue Fulton, soixante et dix huit pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux, ... Le dit lot No. deux est contigu au premier et mesure trente cinq pouces face à la rue Fulton, ... Le lot No. trois mesure trente pieds sept pouces face à la rue Chippewa, ... séparé du lot No. trois, et quatre vingt huit pieds deux pouces de l'autre côté et face à la rue Pleasant. ...

2—ET QUATRE AUTRES LOTS DE TERRE, situés dans le dit faubourg Delassize, et désignés sur le dit plan par les Nos. un, deux, trois et quatre du carré No. cinq. ...

Conditions de la vente—Comptant.
30 jan—3,on30j MANUEL J. GARCIA, shérif.

LES consignataires des marchandises suivantes, reçues par la barque Union, de Bordeaux, sont requis de retirer leurs permis, autrement ces marchandises seront envoyées à la Douane:
J. R.—Six barriques eau de vie, deux dito plus vin; 18 demi du vin;
T R W, nos. 1 et 2, 23 do vin rouge.
29 jan J. T. LAGUERENNE & Co, 57, Tchoupitoulas

MARCHANDISES du pays—30 balles étoffe bleue rayée; 40 balles osnaburg en coton; 10 caisses linsey pour habillemens de nègres.
R. D. BLOSSMAN, 30, rue Bienville.

MARCHANDISES ayant droit au drawback—6 balles mouchoirs noirs de Canton; 6 caisses coton; 6 caisses velours; 5 caisses indiennes; 10 caisses mouchoirs de Véronne; 2 balles quinones, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, rue Bienville.

TRAITES sur Londres et Baltimore, à vendre par J. MILLAUDON, 145 Bourbon.

ON demande à acheter pour du comptant une banquette blanchisseuse et repasseuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 27 j—3

POUR GALVESTON—Le navire à vapeur COLUMBIA, capitaine Henry Windle, partira vendredi courant. Ce navire a tout son chargement sur le pont et à plus que tout autre bâtiment des arrangements ... s'adresser à SMITH & VOORHEES, agents, 35, rue du Camp.

N. B. Le Columbia partira le 7 février de la Nouvelle Orléans le 1er et le 16 et de Galveston le 7 et le 22 de chaque mois, sans interruption pendant les voyages durant la belle saison.

En arrivant à Galveston on trouvera toujours des steamers pour conduire à Houston les passagers et leurs marchandises. 29 jan

POUR LA HAVANE—Le navire à vap. NATCHEZ, capitaine J. Swifter, partira le 5 février prochain, à 4 heures après midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti, ou à VAN WYCK & Co, 25, rue du Camp.

☞ Les passagers sont invités à prendre leurs passeports chez le Consul Espagnol.

Les lits et les chambres ne sont censés engagés qu'autant qu'ils sont payés. 29jan

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MEDIATOR, capitaine Brickell, partira cet après midi à 4 heures. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Lafayette, ou à BOGERT & HAWTHORN

POUR CINCINNATI—Le steamer GENL. WAYNE, capitaine D. Hiner, est prêt à recevoir du fret et partira samedi 1er février pour Cincinnati et les ports intermédiaires, à 4 heures après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Lafayette ou à
30j JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

POUR ECORE FABRE UNION, COURT HOUSE, HARRISBURG, MONROE ET COLUMBIA—Le steamer Columbus, capt. Rhodes, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi 30 courant à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue du Canal ou à
PIERRE SHANNON & BROTHERS, 21 Magasins.

POUR ST. LOUIS, Alton et les Ports intermédiaires—Le steamer GEN. PLATTE, capt. Casey, attendu de jour en jour, partira immédiatement. Ce navire a été construit sous la direction d'un homme expérimenté; il présente toutes les commodités convenables. S'adresser pour fret ou passage, à BOGERT & HAWTHORN, 29 jan 63, Gravier.

POUR BOSTON—Le navire MARGARET SCOTT, capitaine Penhallow, ayant complété la plus grande partie de son chargement, partira mardi 1er février. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord à la presse-cotonnière ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

POUR LA HAVANE—La barque CLARION, capitaine Young, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis de la Douane, ou à R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick brémois LOUISE FREDERICK, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HAGEDORN & CRAMER, 30 jan 50, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le navire FRANCIS DEPAU, capitaine Forbes, ayant la plus grande partie de son chargement d'engagée, partira le 4 février. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY, 30 jan 88, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, capt. Nickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 5 février. S'adresser à
30jan G. BEDFORD & BECK, 24 Douane

POUR BOSTON—Le brick FRANCIS P. BECK, capt. Estapole, peut prendre encore 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
30jan G. BEDFORD & BECK, 21 Douane

POUR MATANZAS, via Rio Grande—La goélette SARAH, capt. W. Graham, partira samedi 1er février. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
J BELLOW Jr.
29 jan—4 107, Nelle Levée.

POUR MATAMORAS, via Rio Grande—La goélette EMBLEM, capt. Kenney partira demain. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à GOLDSMITH, Vieille Levée.

A FRETER—Le brick danois LEONTINE, doublé et chevillé en cuivre, tirant peu d'eau et prêt à recevoir un chargement. On préférerait un voyage aux Antilles. S'adresser à RICKER & HADLEY, 36, rue du Camp

POUR LA MOBILE (via le nouveau bassin)—Demain—Le paquebot sloop SELECT, capt. Williams, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
29jan J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire NANTUCKET, capitaine Nippins, partira incessamment. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à S. & J P WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR FRETER—Le navire CECILIA ... J W ZACHARIE & Co.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—La goélette fine voilière CHARLES W BURWOOD, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR CHARLESTON—La goél. MOUNT MORIAH, capitaine Rogers. Pour passage ou fret de 100 barils, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR LA MOBILE—La goélette PEGGY, capitaine A. Mason, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira ... J. H. ASHBRIDGE, 65 rue de la Commune.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
Succession de feu François Xavier, h. c. l.

MARDI trois Février 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 Novembre 1839, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE.
Une négresse américaine nommée Marie ou Mary, âgée d'environ vingt-huit ans sujette à s'enivrer.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.
Une portion de terrain située au faubourg Tremé, formant encoignure aux rues Robertson et Ste. Anne, ayant ladite portion de terrain, mesure française, trente pieds de face à la rue Ste-Anne, sur soixante-sept pieds neuf pouces de profondeur et face à la rue Robertson, faisant partie du terrain désigné par le numéro quatre de l'îlet no. soixante quatre, au plan des communes de cette ville, dressé le 25 Février 1826, par Joseph Pilié, voyer, et annexé à un acte passé en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 18 août 1829.

Conditions—Pour l'esclave, un quart comptant, et le reste à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque; et pour le susdit terrain d'encoignure, un quart comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
30j—3on30j Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—No. 1956—Robert Ruddock, cessionnaire, contre ses créanciers—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de cette Cour: Avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire d'avoir à comparaître en pleine Cour lundi 26 février 1840, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi sur les débiteurs en détention.
Nlle Orléans, de bureau du greffier, 28 janvier 1840
30 jan—9,2ps ED GARDERE, greffier.

CAFÉ, &c—1500 sacs café de Rio, Porter de Londres en bouteilles et en barriques, à vendre par WM PREIN,
30 jan 56, rue de la Douane.

REÇU par les navires Graville et Charles—100 caisses absinthe de Vernon et Lecoultre; 10 caisses de 12 douzaines chaque, pots moutarde (Maille); 4 do biscuits de Rheims; 25 paniers champagne (Verzenay mousseux); 2 barils saucissons frais de Lyon, 20 meules fromage Gruyère, 12 pâte grasse (Hall) 12 caisses de 12 fromages tête de maure; 10 frequins de beurre (Normandie); à vendre chez
GUERIN & POUVERIN,
25jan encoignure Royale & Dumaine.

CUIVRE, FERBLANC, TOLE ET ETAIN—Un assortiment complet, consistant en cuivre de ferblantier de 9 à 28 livres, cuivre à cuivrer de 10 à 31 onces, ferblanc de Ponty Pool et autres bonnes marques, tôles Nos. 13 à 27, étain anglais et des Indes Orientales, ainsi que tôle de Russie, à vendre par
29 jan S. HEATH & Co, 95, rue du Camp.

LINGE DE TABLE—Un bel assortiment de linge damassé et autre de 5-4, 6-4, 9 à 16-4, à vendre par S. HEATH & Co,
29 jan 95, rue du Camp

A VENDRE chez le soussigné—Vins de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot; Vins de Bordeaux, en barriques, demi barriques et caisses,
Vins de Marseille,
Vin du Rhin; champagne 1ère qualité,
Vins blancs en demi-barriques et en caisses,
Cognac vieux,
Liqueurs assorties,
Fruits à l'eau de vie, anisette de Bordeaux,
Huile d'olive en panier,
Absinthe suisse de diverses marques,
Kirsch wasser, fromage de gruyère,
Fleurs et papiers de Paris,
Fusils de chasse et pistolets d'arçon
28 janv SCHOPFFER & Co., 23, rue Toulouse

A VENDRE à bon marché pour du comptant ou de bon papier, les marchandises suivantes, savoir: jupons, draps ... 22 couvertures anglaises et allemands, 4 balles couvertures anglaises 3-4 ... S. HEATH & Co,
25 jan 95, rue du Camp.

TAPIS—2 balles tapis de Kidderminster et Ecossais, à vendre par S. HEATH & Co,
29 jan 95, rue du Camp

UN jeune homme désire une place d'instituteur dans une famille. S'adresser à M. Lucius G Duncan, 41, rue Royale. 18 janv—10

ASSOCIÉ DEMANDÉ.
ON demande un *associé,* soit actif, soit comme commanditaire, dans une maison de commerce nouvellement établie, qui pourrait fournir un capital de cinq mille piastres plus ou moins.

Les affaires de la maison permettent d'être très lucratives et ne présentent aucun risque quelconque étant spécialement restreinte aux commissions et des agences sur les marchandises se trouvant en dépôt réel. L'associé fournissant les fonds, en pourra avoir le contrôle.

Les références les plus respectables seront données et requises. S'adresser par lettre à la boîte no. 1236, au bureau de la poste. 27 j—11

PIANOS.
MME V. ARTIGUENAVE, professeur de musique et de piano forte, élève du célèbre Jacques Herz, a l'honneur de faire connaître aux dames qu'elle est de retour de Paris, et continue de donner des leçons en ville et chez elle toujours d'après les modes adoptés par les grands professeurs d'Europe.

Mme V. Artiguenave informe les amateurs qu'elle a apporté de France de beaux et bons pianos, ainsi qu'une collection de musique très choisie pour cet instrument. On trouvera aussi divers méthodes et celle de Henri Herz qui n'a point encore paru ici et qui mérite de fixer l'attention.
Rue Royale No. 201. 28 jan—7

DÉMANDE—On a besoin d'une femme pour commander, pour prendre soin d'un ménage et des enfans, à la campagne. S'adresser en ville à M. R. Brugier, rue St. Louis, entre Chartres et Levée.
28 jan—3

A VENDRE de suite, pour cause de départ et à très bon compte, quatre-vingt cordes de bois à brûler de première qualité. On vendra en gros et en détail à bon au dessous du cours. S'adresser chez M. Alexandre, rue St. Anne, No. 55, entre Condé et Royale, ou même rue No. 123, entre Bourbon et Dauphine. 28 janv—5

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS DE LA LOUISIANE.

EN vertu d'une loi qui incorpore les régents du Lycée de St. Charles, approuvée le 9 mars 1828.
Capital $2,000,000.
10,000 lots gagnants, montant en totalité à $2,000,000, Billets $20 seulement.

Le tirage se fera sur l'ancien système des billets blancs et gagnans; 1er. jour du tirage, mardi 18 février, dans la Rotonde de la Bourse St. Charles.

Les propriétaires ont beaucoup de plaisir à annoncer que le 1er jour du tirage aura lieu plutôt qu'on ne le croyait, les numéros qui seront complétés le 4 de février sous la surintendance de M. R. C. Sanchez, dûment autorisé par Horatio Davis, not. pub., à cet effet, la roue des billets blancs et gagnans sera ensuite complétée avec une telle activité, que sans causer aucun désappointement aux nombreux propriétaires de billets le premier jour de tirage peut être fixé positivement au jeudi 18 février, à la Rotonde de la Bourse St. Charles. Billets de $20, à vendre au bureau des propriétaires, encoignure des rues St. Charles et Canal.

30 des lots gagnans seront distribués, les premiers numéros sortant de la roue pendant les premiers 15 jours du tirage seront des lots gagnants tout le reste des 10,000 lots gagnans, étant 9970, resteront flottants et plusieurs d'entr'eux peuvent être tirés le 1er jour.

☞ Les 30 lots fixes sont les lots gagnants du 1er numéro sortant pendant chacun des 30 jours du tirage.

Tirage du 1er. jour ayant droit au 15me lot gagnant du catalogue.

Maison à deux étages et cuisine à deux étages sur le lot, 30 par 105 pieds, encoignure Nouvelle Levée et la rue Robin. $12.000

2d. jour—Le 23me lot gagnant sur le catalogue une maison à un étage dans la rue Julie, encoignure des rues Ste. Marie, et des magasins et boulangerie de M. Rodriguez. $9000

3me. jour—Le 21me lot, gagnant une grande maison, rue Julie après l'encoignure de la rue du Camp. $9000

4me. jour—Le 22me lot gagnant, situé à l'encoignure des rues Nayade et Terpsicore, avec une maison à un étage. $6000

5me. jour—Le 27me lot gagnant la maison et terrain de 25 par 78, dans la rue Julie la 2de. à partir de l'encoignure de la rue du Camp. $8000

6me. jour—Le 36me lot gagnant le terrain de 30 par 105, sur la Nouvelle Levée, contigu au lot formant l'encoignure de la rue Robin. $5500

7me. jour—Le 29me lot gagnant la maison à un étage, 25 par 78 pieds sur la rue Julie, 3me après l'encoignure de la rue du Camp. $8000

8me. jour—Le 35me lot gagnant le terrain sur la Nouvelle Levée, 30 par 105 pieds, le 2d après l'encoignure de la rue Robin. $5500

9me jour—Le 31me lot gagnant le terrain encoignure des rues Apollon et Melpomène. $5500

10me. jour—Le 40me lot gagnant le terrain 31 par 127 pieds sur la rue des Nayades le 3me après l'encoignure de la rue Terpsicore, avec une maison à étage. $5000

11me. jour—Le 44me lot gagnant le terrain 22 par 108 pieds, encoignure des rues Victoire et de la rue d'Enghin. $5000

12me jour—Le 50me lot gagnant le terrain, 31 par 127 pieds sur la rue des Nayades le 2d. après l'encoignure de la rue Terpsicore. $5000

13me. jour—Le 48me lot gagnant le terrain 40 par 200 pieds sur la rue Washington après l'encoignure de la rue Chippewa, avec une maison en briques à 2 étages. $5000

14me jour—Le 46me lot gagnant, encoignure des rues Terpsicore et Apolon $5000

15me. jour—Le terrain, 26 par 102, sur la rue Victoire, après le terrain formant l'encoignure de la rue d'Enghien. $4000

16me. jour du tirage—Le 1er numéro sortant aura droit au 16me lot gagnant du catalogue un îlet de 9 terrains borné par les rues Hercule, Euterpe et Félicité. $12000

17me jour—Le 14me lot gagnant un îlet entier sur les rues Burton, Terpsicore, Liberty et Euterpe, de 16 lots. $14000

18me. jour—Le 13me lot d'un îlet entier sur les rues Melpomène, Burton et Terpsicore, 16 terrains. $16000

19me. jour—Le 12me lot gagnant d'un îlet de terre sur Euterpe et Terpsicore, de 16 terrains. $18000

20me. jour—Le 11me lot gagnant un îlet de terrains sur la rue Gravier. $20000

21me. jour—Le 10me lot gagnant d'un îlet de terre de 16 lots borné par les rues Euterpe et Terpsicore. $25000

22me. jour—Le 9me lot gagnant d'un îlet de terre de 16 lots bornés par les rues Hercule, Melpomène, etc. $25000

23me. jour—Le 8me lot gagnant d'un îlet de terre de 13 lots borné par les rues Dryades, Hercule et Euterpe. $28000

24me. jour—Le 7me lot gagnant la maison neuve d'habitation en briques à 4 étages, encoignure des rues Gravier et Carondelet. $30000

25me. jour—Le 6me lot gagnant le magasin en briques à 4 étages, no 34, rue de la Levée, faisant face à la rue Clinton $30000

26me. jour—Le 5me lot gagnant l'îlet de terre sur la rue Dryade—borné par les rues Euterpe, Hercule, Terpsicore $32000

27me. jour—Le 4me lot gagnant de l'îlet de terre sur la rue des Dryades, de 16 lots bornés par les rues Hercule, Terpsicore et Melpomène, etc. $37000

28me. jour—Lot gagnant de l'édifice des ARCADES faisant face à la rue du Camp et à l'Arcade St. Charles. $150000

29me. jour—Le second grand prix du THÉATRE ST. CHARLES, avec machines, décorations, la musique, les habillemens complets, etc. $400000

Le dernier jour—Le premier grand prix du VERANDAH avec toutes ses dépendances $500000
CALWELL, OAKEY & PRITCHARD.
30 j—1y

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS DE LA LOUISIANE.

DEUX MILLIONS DE PIASTRES

10,000 billets gagnants se montant en totalité à 2,000,000 de piastres.

Le premier tirage aura lieu avant ou le 22 février prochain, jour de la naissance de Washington.

Le nombre des billets est presqu'au complet. Il y en a dans la roue 75,000.

Des billets de $20 seulement sont à vendre au bureau des Propriétaires, encoignure des rues du Canal et St. Charles.

CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.
30 jan—1

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public, certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.
2 déc LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

JE soussigné, HERMOGÈNE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes que j'ai assisté comme témoin au dépôt de chacun des numéros dans la roue, qui a été dûment fermée à clef et scellée, et que tous les numéros ont été déposés dans la roue; et que tous les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 43,600.
Nouvelle Orléans, 29 janvier 1840.
30 jan (Signé) H CANTRELLE.

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane Classe No 5.
73 30 21 18 23 45 55 60 51 53 6 67 21

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Sera tirée Mercredi à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.

GROS PRIX—$12,500.
$4,000—$3,000—etc.
75 numéros—12 sortant.

Billets $1 00 seulement, coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur
D S GREGORY & Co,
30 jan—2 35, rue du Canal N Orléans.

Tirage Officiel de la grande loterie d'État, Classe 12 pour 1839
7 58 29 41 71 15 25 63 11 14 16 28

GROS LOT DE $4000
BILLETS SEULEMENT $2 00.
CLASSE No 12S.

GRANDE LOTERIE DE L'ETAT

☞ Autorisée par la Législature de l'État de la Louisiane, sera tirée le Jeudi 30 janvier 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros—12 sortant.

PROGRAMME

1	Lot de	8,000	8,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,200	1,200
1	"	1,000	1,000

27,814 prix montant à $96,663

Billets entier $2 00 Demi $1 00. Quart 50 cts.

Paquets de 25 billets pour $50 00 garantis devoir tirer au moins $21.

Paquets de 25 demi billets pour $25 00 garantis devoir tirer au moins $12 00.

Paquets de 25 quarts de billets pour $12 50 garantis devoir tirer au moins $6 00.

Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres et au coin St-Louis et Chartres. 30 jan

Tirage officiel de la Loterie de l'Union, Classe
63 56 5 8 6 47 31 21 42 72 44 43 36 25

LOTERIE DU COLLEGE DE LA LOUISIANE.

GROS LOT DE $20,000
BILLETS SEULEMENT $5
Classe, No. 2.

Devant être tirée Jeudi 30 Janvier, à 6 heures A. M à l'Arcade de Banks, rue des Magasins
J. K. MEAD, Directeur.
75 numéros—12 sortant

PROGRAMME.

1	prix de	$20,000	$20,000
1	"	5,000	5,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,300	1,300
1	"	1,250	1,250
1	"	1,200	1,200
1	"	1,100	1,100
10	"	1,000	10,000

7,814 prix montant à $26,3[illegible]

Billet $5—Demi billet $2 50 Quart de billet $1 25

Paquet de 25 billets pour $125, garantis tirer au moins $60 et pouvant gagner les quatre gros lots.

Coupons en proportion.

A vendre au bureau du Directeur, encoignure des rues Magasins et Commune et au No 8, Banks Arcade
29 Janv

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE.

ON donne avis aux possesseurs des billets de la Loterie Royale de l'Île de Cuba, sortis comme gagnans lors du tirage de la classe no. 318, du 21 janvier, qu'ils doivent se présenter à la maison No. 14, rue l'Hôpital, où ils trouveront les sommes qui leur reviennent.

On trouvera aussi dans cette maison des billets faisant partie de la loterie qui sera tirée le 8 février prochain. 28 j—3

REAL LOTERIA DE LA HABANA.

SE avisa à los poseedores de billetes de la Real Loteria de la Isla de Cuba que han obtenido premio en el sorteo no. 318, celebrado el 21 de enero de 1840, se presenten en la casa no. 14, calle de l'Hôpital, que le seran satisfechos. Asi mismo se avisa, encontraran en la misma casa los billetes para el inmediato sorteo No. 319 que se ha de celebrar el 8 de febrero.
28 j—3

LOTERIE
De Caldwell, Oakey & Pritchard.
DEUX MILLIONS.

Billets en vente au Bureau de Loterie de
PAUL PRY.

Prix: $20 chaque.
Arcade du Théâtre de la rue St-Charles.
3 jan—12

☞ J. M. CABALLERO a transporté son Magasin au No 32, rue Vieille-Levée. 27 janv

CHARBON de Cannel récemment débarqué du navire Actress, vis à vis la presse inférieure à coton, en lots au gré des acheteurs. S'adresser sur la Levée ou au No. 79, rue de la Commune. 29jan

PEINTURES—A vendre à bon marché, en lots convenables aux acheteurs, 100 barillets peinture verte anglaise; 8 barils chrome vert; marchandises et produits de tout genre, vendus et achetés sur courtage et commission.
22jan WM. BERGER, 19 St. Louis.

BEURRE Goshen et Fromage—30 barillets, 50 barriques, 31 caisses fromage, 30 de forme ananas, à vendre par DAVIS & HOBART,
25jan 18, rue Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, jeudi prochain, 30 janvier courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en cette ville,

La négresse MARY, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant Julienne, créole, âgée d'environ 2 ans, Mary est cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, très intelligente, d'un bon caractère, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente se passera devant Joseph Cuvillier, notaire. 27j—2

PAR R. B. SYKES.

Vente sans réserve.

IL sera vendu samedi 1er. février, à 10 heures du matin, à son encan, rue des Magasins No. 51, vis à vis l'arcade de Banks:

60 ballots de marchandises sèches, consistant en habillemens, bottes, souliers, chapeaux, fourrures de bureau, bijouterie, quincaillerie commune.

Les marchandises ci-dessus ont été saisies ... vendues du consentement mutuel des parties.

Conditions, comptant. 29janv—4

PAR BEARD & KENDIG.

Vente par ordre de curateur.

ELLE aura lieu mardi, 7 février 1840, à 10 heures, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, les effets de feu Charles F. Le Baron, consistant en habillemens, instrumens de mathématiques, pistolets de combat, carabines, montres, épée, &c.

Conditions, comptant. 28jn

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Faillite de Théodore Vaurigaud.

IL sera vendu Vendredi 7 Février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Novembre 1839, et à la requête de C. W. Reincke syndic des créanciers de Théodore Vaurigaud—

3 Petites Machines à vapeur horizontales et à haute pression, 11 pouces de course et 3 pouces de diamètre, elles sont complètes, mais pas entièrement ajustées et n'ayant pas des bouilloires.

Conditions comptant.

Les personnes qui désirent examiner ces machines avant la vente peuvent les voir en se transportant à la fonderie un peu au-dessous de la presse à coton d'en bas. 28 jan

PAR HEWLETT & GENAS.

Vente de Fer endommagé.

IL sera vendu jeudi, 30 courant, à 10 heures, sur le wharf à l'extrémité de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, 30 bars à fer ... endommagé, à bord du steamer Dando ... réembarqué à bord du steamer Monongahela, et apporté ici vente pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant.
28 janvier

PAR R. B. SYKES

Vente de Farine avariée.

IL sera vendu jeudi, 30 courant, à 10 heures du matin, au wharf extrémité de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

86 barils farine en partie avariée, à bord du steamer Danube, réembarquée et apportée ici par le steamer Monongahela. Conditions—comptant. 28 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Vente pour opérer un partage entre héritiers majeurs.

IL sera vendu samedi prochain, 1er février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Un arpent et demi de terre de face de ... du bayou de la Terre aux Bœufs ... sur toute la profondeur telle qu'elle se poursuit et comporte, avec les constructions qui se trouvent dessus décrite, bornée par en haut par ... 1790 par la terre de Francisco Dominguez (aujourd'hui par Francisco Alphonzo) et par en haut par celle de Martin Robin. Cet arpent et demi forme la partie inférieure de la moitié des trois arpens de terre qui ont été décrétés appartenir aux vendeurs par jugement rendu le 27 novembre 1838, signé le 12 décembre 1838, par le juge de la cour du district dans et pour le premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, dans le procès intitulé Herr Briget vs. Francisco Alphonzo, porté au docket de la cour sous le numéro 11495.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction des héritiers portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 jan

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 1er février, à midi, à la Bourse de la Cité,

UN TERRAIN

situé dans la Troisième Municipalité, rue des Français, entre les rues Enfans et Morales, mesurant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, mesure française. Il existe sur le dit terrain une jolie maison de quatre appartemens avec galerie et cabinet, une cuisine, chambres à domestique, privés, puits en briques, &c.

Pour plus amples renseignemens, voir le plan exposé à la Bourse. Les bâtisses sont assurées pour $2,500.

Conditions—$1000 comptant, $1000 à un an, et la balance à 9 et 18 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 jan

PAR BEARD & KENDIG.

Vente positive.

IL sera vendu jeudi matin, 30 courant, à 10 heures, près de la presse à coton d'Orléans, venant du navire Harbinger, savoir:

140 boîtes de harengs,
100 barils à mélasse
200 do. grande demi tonnes
100 do. harengs ...
100 demi barils do.
92 barils poissons de Marblehead,

Conditions—comptant.
29 jan—2

AUNE assemblée des membres de la société pour le soulagement des orphelins qui a eu lieu le 1er janvier 1840, conformément aux dispositions de la charte de cette institution sont élus pour directeurs pour l'année suivante: MM. Beverly Chew, J. Nicholson, Lucius C Duncan, M. S. Garcia, M Mussoy, Green H. Duncan, William P. French et Charles Briggs. Certifié par nous,
30jan G. B. DUNCAN, secrétaire.

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une maison de commerce en cette ville, sous la raison de J. Maureau, Vial & Co. Ils ont ouvert leur magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, et tiennent constamment des groceries fines pour la maison, en gros et en détail, à des prix modérés.

Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1840.
29jan—15 J. MAUREAU, VIAL & co.

MR. ROLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il enseigne le piano par une méthode particulière, pour mettre les personnes qui désirent prendre des leçons à même d'apprécier ses principes. Il adopte un enfant de dix ans qu'il fera entendre dans 3 mois à partir de cette date, l'enfant est connu pour n'avoir aucune connaissance musicale.

Rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, No 9
29jan—1s

ON désire trouver pour un homme marié et sa femme un appartement garni et la table dans une respectable famille dans la quelle il y aurait peu ou point d'autres pensionnaires.

Répondre à J. L. boîte 490, bureau des postes, indiquer la demeure de la famille. 29jan—3

AU BON JARDINIER.

J. C. GALLAY, jardinier fleuriste et pépiniériste rue Condé No. 81, entre les rues St. Philippe et Ursulines, prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir de Paris par le Christophe-Colomb, un assortiment complet de fleurs des plus variées, entre autres celles qui a reçu un choix de griffes, de renoncules, de pattes d'anémones, d'oignons, de narcisses, de jonquilles, de jacinthes, de lys assortis, couronne impériale, et une infinité de plantes dont le détail serait trop long.

Il a également reçu les instrumens et outils pour la taille des arbres, qu'il vendra à des prix modérés.
29 jan—7

LE public est prévenu de ne pas négocier trois billets consentis par moi et endossés par Mr. Louis Latrobe, chaque billet montant à $300 65, en date du 27 juillet 1839, à 6, 12 et 18 mois, donnés en paiement de la négresse Elizabeth, appartenant à la succession de Mme Bertrand, Eliza, Cangé, et ayant été frauduleusement soustraits ... depuis le 6 octobre dernier.
29 jan—3 MANUEL MORENATI

LE soussigné a en dépôt et offre à vendre—5 caisses ginghams 3-4 à 4-4, 3 de mousselines rayées, 10 do mouchoirs Jaconas, 10 do. imprimés: ... un assortiment de marchandises ... S'adresser ... BOURRY D'IVERNOIS

AVIS—Les connaisseurs de Tabac ... W. A. VIOLETT
29 jan—1 69, rue des Magasins.

ACADÉMIE DE DANSE,
No 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi, et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse ... les personnes qui désirent l'apprendre ... ainsi que les figures, des contredanses de Paris ... Prix ... $5

Il se rendra au domicile des personnes qui voudront suivre ses classes. 24 jan

WILLIAM MURE, fera des avances sur les consignations de coton, faites à ses agents à Liverpool. 22, rue du Canal. 21 déc—1

TRAITES sur New-York, à 10 et 60 jours de vue, s'adresser à WILLIAM MURE,
21 déc—1m 22, Canal.

PLACEMENT AVANTAGEUX, POUR UN CAPITALISTE.

UNE belle plantation est maintenant à vendre dans la paroisse Ste-Marie, Attakapas. Elle est connue sous le nom de *Pain Perdu,* elle est à 9 milles de New-Iberia, sur le bayon Tecke, et contient environ 3,840 acres de terre, dont 500 sont maintenant clôturés, et dont 500 acres en pleine culture et pouvant être adaptés à la culture du coton et du sucre. Les cannes récoltées la saison dernière ont produit plus de 2 boucauts l'acre. Il y a maintenant du la approvisionnement de cannes pour la récolte prochaine. 1,000 acres de paturages excellens existent sur cette plantation et conviennent à tous les genres de troupeaux. Il y a de plus au moins 1,000 acres de terres en bois plantés en frênes, chênes et cyprès arbres de prix dans ce pays là. La plantation présente un troupeau de 500 têtes environ, 40 paires de bœufs, 20 beaux chevaux, avec un beau stock de cochons et de moutons; une raffinerie neuve, un moulin et tous les instruments aratoires avec bonnes maisons pour le maître, l'économe et les nègres, ... Sous le rapport de la salubrité et de l'excellence du sol ... L'acheteur jouira de cet avantage.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser ... Hicky, Bâton-Rouge; F. D. Newcomb Natchez; Caldwell V. Hicky, Nlle-Orléans, ou à S. M. Walsh sur les lieux. 6 jan—2m,2ps

GARDES D'ORLEANS.

Assemblée, bourgeoise.

VOUS êtes requis de vous réunir au bureau du soussigné, samedi prochain 1er février 1840, à 6 heure du soir.

Les membres honoraires et les personnes qui ont appartenu à cette compagnie depuis sa formation, sont respectueusement invités à se rendre à cette assemblée dans le but de ... la légion de la Louisiane
28 j—5 PAUL BERTUS Capt des G. D.

LE soussigné ... LOUIS A. BARBARIN, 194, rue Chartres
25 jan

DOUBLONS—300 doublons espagnols, à vendre par FRANCISCO TIO, Rue Ste. Anne No. 50
23 jan—5

TOILES D'EMBALLAGE—271 balles, 10 rouleaux cordes d'emballage, 2 ... rouleaux cordes qualité supérieure, 10 caisses ficelle, sacs de pitre, 23 balles à vendre par SAMUEL BELL,
27j 50 Magasin

CHARRUES—300 charrues de Newdigate nos 1, 2 et 3, à vendre par
18jan—6 HENRY TETE, 13 rue Conti.

BOTTES, Brodequins, Souliers, nouvellement arrivés et achetés en grand assortiment de marchandises pour la campagne, à vendre par FROST & CO, 8, rue de la Douane.
28 jan

RESINE, &c—50 barils résine, 15 do essence de térébenthine, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
20 jan 40, rue Gravier.

TRAITES sur New York, à 10 et 60 jours de vue, à vendre par EDWARD AUSTIN ou à JOHN ELODGE,
25jan—6 90 Gravier

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu vendredi 31 courant, à 8 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Claude et Bernard ... 600 planches du Kentucky au plus offrant ... 30 j

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu pour compte de qui il appartiendra, vendredi 30 du courant, à 5 heures de l'après midi, au bout de la rue Poydras, sur la Levée, 275 barils de farine, un peu endommagée. 30 janv

PAR J. LEVY.

Vente par ordre des gardiens du port.

IL sera vendu, vendredi prochain 31 courant, à midi, sur le wharf en face du North American Hotel, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,—544 ... avariée à bord du chaland Washington, capitaine Stephenson, de Mayfield, réembarqué à bord du steamer Sommerville ... et apporté par le steamer Royal Hannah, de ce port. 30 j

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu, samedi 1er février, à midi, à la Bourse de Cité, la belle goëlette neuve MARY, du port de 31 tonneaux et demi, construite dans la Floride en chêne vert et cèdre, ayant toutes ses voiles, ses apparaux, cordages &c. Elle peut prendre 500 balles et ne tire que peu d'eau. Cette goëlette se trouve au bas ... On peut se voir l'inventaire au bureau des encanteurs, No. 48, rue de la Commune.

Conditions, comptant.

L'acte de vente sera passé en l'étude de J. Marks, notaire public. 30 janv

PAR HEWLETT & GENAS.

Vente de briques pour édifices.

IL sera vendu vendredi, 31 janvier, à 4 heures de ... sur la Levée, à deux îlets au dessous de la Presse à coton à vapeur,

50 milliers de briques anglaises, propres aux constructions, en débarquement de la barque Agnes de Londres.

Les conditions au moment de la vente. 30 j

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 1er. Février 1840 à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un Lot de Terre mesurant 29 pieds de face sur la rue de Grand, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues d'Enghein et du Port. Ce lot de terre est désigné par le no. 19, de l'îlet no. 8; ensemble, une maison neuve briquetée entre poteaux, se composant de deux appartemens, galerie et cabinet, cave, cuisine, puits en briques, latrines, poulailler, &c; le tout en parfait état. Cette maison est construite à 57 pieds de la rue. Le tout conformément à du plan maintenant à la Bourse.

Conditions—$265 payables le 23 mai 1840, pareille somme le 23 mai 1841, et le surplus comptant.
30 janv—3

PAR HEWLETT & GENAS.

Vente positive de café, cigares, &c.

IL sera vendu samedi, 1er. février, à 4 heures de l'après midi, au no. 52, rue Bienville,

Du café, des cigares et le reste d'un envoi de poterie et de faïence, savoir:

150 sacs vieux et excellent café;
100 milliers cigares de marques choisies;
9 paniers fayence assortie, ... services de table, &c.
1 boucaut de jolis services en porcelaine;
Quelques boucauts de verrerie assortie, verres à vin, &c.

La vente sera positive, étant faite pour clore compte. Les conditions, qui seront connues au moment de la vente, seront libérales. 30 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, 3 de février, à 10 heures du matin, à son encan, No. 29, rue Conti, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 13 balles couvertures françaises, embarquées et avariées à bord du navire l'Andrew, capitaine Daguerrial, de Marseille. 30 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 31 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie:

10 pipes eau de vie de Champagne,
10 caisses prunes, 10 do abricots,
10 do pêches, 25 do liqueurs,
25 paniers anisette,
12 caisses fruits assortis,
40 barriques vin de Montferrand,
10 do do Medoc,
10 do do S. Estèphe,
10 do do Pauillac,
4 do do St Julien Médoc,
16 do do St Estèphe Médoc,
16 do do Sauterne.
18 barils vinaigre blanc,
25 caisses vin blanc,
500 do Château Margot,
500 do Château Laffitte,
200 do St Julien,
200 do St Estèphe,
160 paniers huile d'olive surfine. 30 j

PAR FAUCHIER.

IL sera vendu le samedi 1er février prochain, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi ...

La négresse WALLIS, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière ...

La négresse MELY, sa femme, âgée d'environ 23 ans, servante de maison, blanchisseuse et négresse ... garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant et moitié à six mois ... en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

La négresse MARY, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, repasseuse, couturière, servante de maison et bonne nourrice, ayant récemment perdu son enfant. Elle est garantie non sujet, et des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—L'acquéreur devra payer ... et la balance à ... ventes chez Félix Percy, notaire public.

On peut voir ces dits esclaves d'ici au jour de la vente entre 10 et 2 heures, au bureau du soussigné rue du Passage de la Bourse. 30 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu le samedi, 1er février prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Un nègre créole, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais, français et espagnol, bon domestique de maison, habitué à conduire un dray et entendu aux ... d'un magasin ayant travaillé pendant 7 ans ... garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant. 27j

Vente d'immeubles de valeur dans la ville de la Nlle Orléans.

PAR HEWLETT & GENAS.

LE SOUSSIGNÉ, mettra en vente par le ministère de MM. Hewlett & Genas encanteurs, sans réserve, aucune, le vendredi 31 janvier 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après savoir:

1o Sa maison de résidence rue Carondelet, située à partir de l'encoignure des rues Hevia et Carondelet, ce terrain sur lequel se trouve ... pieds 6 pouces de face sur la rue Carondelet, ... pieds de profondeur mesure américaine. La maison d'habitation est un beau bâtiment en briques à l'épreuve du feu, à trois étages avec toutes commodités, dans ... ainsi qu'une ... qu'une famille nombreuse puisse rencontrer à la Nlle Orléans.

Conditions—$1,500 comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, ... coupons convenables au vendeur, les dits billets portant 7 pour cent d'intérêt par an. ... la possession ... et en ... payer ... $1,500 par an.

2o. La propriété adjoignant l'église du Christ, mesurant 76 pieds 3 pouces de face sur la rue Bourbon, ... pieds ... pouces de profondeur, mesure américaine, ... de 25 pieds 5 pouces de face chaque. Sur cette propriété se trouve un ancien édifice sur le derrière de la rue, qui se loue aujourd'hui $25 par mois.

Conditions—Trois mille cent piastres comptant; l'acheteur se chargeant du paiement d'un bond de $10,000 à la Banque de la Louisiane, lequel bond ... payable le ... juillet 1840, ... la balance à un et ... ans ... qui ... un acte ... de la somme ... la propriété ... et pour la balance l'acheteur donnera des billets endossés à satisfaction, ... convenables au vendeur, à 12, 18 et 24 mois ... Possession en sera donnée immédiatement.

3o. La propriété située rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, où demeurait en dernier lieu le soussigné, et mesurant environ 40 pieds de face à la rue Bienville, sur 108 pieds de profondeur, mesure française, et sur laquelle se trouve une bonne maison d'habitation en brique, à un étage, et sur le derrière un grand batiment à deux étages, qui se loue aujourd'hui $1,000 par an.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 21 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et convenables au vendeur et portant ... 7 pour cent par an et garantis par hypothèque ... Possession en sera donnée immédiatement.

4o Deux lots vacants situés rue Suzette entre les rues Tchoupitoulas et de la Levée, mesurant chacun 22 pieds 9 pouces de face à la rue Suzette sur 100 pieds 10 pouces de profondeur, mesure américaine; sont entourés d'une barrière neuve construite avec ... avec une grande porte sur le devant.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés et partagés en telles sommes qu'il sera convenable au vendeur, avec intérêt de 7 pour cent par an, et garantis par hypothèque sur les propriétés. Possession en sera donnée immédiatement.

Les propriétés ci-dessus sont tellement connues qu'il est inutile d'en donner une description détaillée.
WM CHRISTY.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU PAR THORN.

Approuvé par la Faculté de Médecine.

REMÈDE positif et infaillible pour gonorée, rétrécissement, les ... fleurs, douleurs du dos et des ... éruptions scorbutiques, &c. &c.

En offrant ce remède au public le propriétaire se réfère aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvéniens attachés à son emploi. L'analyse a conduit l'inventeur à penser que ... le concentrait ce médicament serait administré ... qu'un que dans son état naturel. Chaque ... dans la composition de ce remède ... ses autres et produit des effets surprenants ... la plus haute réputation parmi les ... et les praticiens. Il possède d'une manière ... surpassant en même temps toutes ... qu'on aurait pu concevoir, et pourrait ... un avantage égal dans toutes ... de la maladie. Les plus grands médecins, les plus fameux chirurgiens de l'époque actuelle sont ... leur assentiment en faveur de la salsepareille, pendant que son usage dans les hôpitaux et autres établissemens de charité n'a jamais été discontinué, et continue sur la plus large échelle. C'était un remède favori du célèbre docteur Abernethy dans toutes les affections vénériennes, dans les vieilles éruptions ... un dérangement dans les fonctions ... Le remède ayant été soumis à l'examen ... des plus distingués, de la faculté ... éprouvé par eux, ils ont manifesté ... satisfaction touchant l'efficacité extraordinaire ... produit dans leurs mains. Leur observation ... Il est préparé par S. ... chimiste de Londres, dont les seuls agents à la Nouvelle Orléans sont MM.,
SICKLES & co.,
14 jan—1m 10, rue du Canal.

CHAUX, RUM, &c—500 barils chaux de Thomaston, 2 000 tonneaux pierres à paver, 100 boucauts et tierçons rum de la Nouvelle Angleterre, 20 barils verni brillant, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.
29 jan

MAQUEREAUX—141 barils maquereaux No. 3, 1 do ... do do, 74 barils do No. 2, 10 demi do ... No. 2, et 1 demi do do, 25 barils ... reçus par le navire Generdia ... S & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

TOILES D'EMBALLAGE, &c—500 rouleaux toiles d'emballage, 500 barillets clous, 1000 ... coton, ... à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
29 jan

RAISINS, &c—350 caisses et demi caisses raisins, 3 surons indigo de Caracas, poudre moulue en caisses et demi caisses, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier.
24 jan

BEURRE, RIZ, &c—30 frequins beurre Goshen, 100 tierçons riz, 100 barils eau de vie et brandy américains, 100 sacs café de la Havane, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
29 jan